



COMMUNIQUÉ COMMUNIQUÉ

Communiqué de presse de Bretagne Réunie
De la part du Président Jean-François Le Bihan

Nantes, le 31 octobre 2014

LA RÉFORME TERRITORIALE AU SÉNAT

Les mercredi 29 et jeudi 30 octobre 2014 a eu lieu la deuxième lecture au Sénat du projet de loi sur la « Délimitation des Régions ».

Ni la Réunification de la Bretagne, ni des conditions simplifiées du droit d'option (sortie d'un département d'une région pour s'intégrer à une autre) n'ont été acceptées. En revanche, trois petites avancées qui pourraient servir la cause de la Réunification: (i) la fusion Bretagne-Pays de la Loire a été rejetée à une écrasante majorité (9 pour, 180 contre), (ii) le Centre-Val-de-Loire est né (dans les limites actuelles de la Région Centre) et (iii) le droit d'option est toujours assorti de majorités des 3/5èmes mais la région de départ (Pays de la Loire) ne pourra statuer que pour refuser (et non pour accepter) le départ de la Loire-Atlantique à condition d'avoir une majorité des 3/5^{ème}.

Le groupe des Sénateurs bretons a été entraîné par l'impulsion donnée par Joël GUERRIAU, Sénateur UDI de Loire-Atlantique.

Joël GUERRIAU a défendu une carte comprenant la Bretagne réunifiée en mettant en évidence les nécessités économiques et politiques en accord avec la demande de la population et l'évidence de la vocation maritime devant être développée dans la synergie des ports de Nantes-St Nazaire et de Brest.

Dominique de LEGGE, Sénateur UMP d'Ille-et-Vilaine, a rappelé que la Loire-Atlantique est bretonne et s'est insurgé contre la différence de traitement entre les régions que comprend le projet de loi, au détriment de la Bretagne bien sûr.

Michel CANEVET, Sénateur UDI du Finistère, a dénoncé lui aussi la différence de traitement entre l'Alsace et la Normandie auxquelles on donne satisfaction, et la Bretagne à laquelle on refuse de se réunifier. Il a aussi confirmé la nécessité de faire de la Bretagne réunifiée « la première région maritime de France ».

Yannick BOTREL, Sénateur socialiste des Côtes d'Armor, de son côté, a plaidé pour un droit d'option simplifié afin que la Loire-Atlantique puisse aisément rejoindre la Bretagne. Il a insisté pour qu'il n'y ait pas de droit de veto de la région de départ.

Ronan DANTEC, Sénateur écologiste de Loire-Atlantique, enfin, a dénoncé les préjugés dont la Bretagne fait l'objet : « le Président Auxiette dénigre depuis 25 ans la Bretagne et son prétendu repli sur soi identitaire ». Il a ensuite défendu avec détermination (une dizaine d'amendements) un droit d'option simplifié afin de débloquer la situation des régions de l'Ouest de la France et afin que la Loire-Atlantique rejoigne la Bretagne. Comme Yannick BOTREL, Ronan DANTEC a défendu la suppression du droit de veto de la région d'origine, en vain.

Françoise GATEL, Sénatrice UDI d'Ille-et-Vilaine,
Philippe PAUL, Sénateur UMP du Finistère,
Olivier CADIC, Sénateur UDI des Français d'Outre-mer
ont signé et soutenu l'**amendement GUERRIAU**.